



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

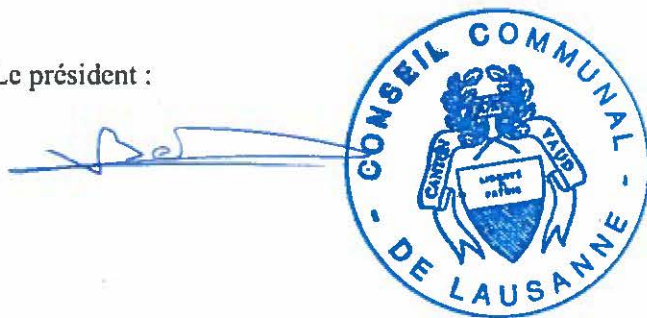
- vu le rapport-préavis N° 2018/19 de la Municipalité, du 9 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :